



Compte Rendu de la réunion publique d'information et d'échanges

Mardi 26 septembre 2023



Présents à l'évènement :

Pour l'équipe projet HORIZEO :

- Olivier REMY, Directeur du projet HORIZEO, ENGIE
- Mathieu LE GRELLE, Directeur développement HORIZEO, ENGIE
- Lionel DEBRIL, Responsable de projet, NEOEN
- Alice OSTINET, Cheffe de projet solaires et communication, NEOEN
- Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO, ENGIE
- Aline CHAPULLIOT, Responsable Services Offres innovantes, ENGIE
- Benoît LE FLOCH, Directeur technique HORIZEO, ENGIE
- Bertrand MAUPOINT, Responsable PMO HORIZEO, ENGIE
- Xavier THILL, Responsable juridique et contrats HORIZEO, ENGIE
- Serena MERLAND, ENGIE
- Mathilde CLUZEAU, ENGIE

Garants de la concertation continue désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- Aurélie DALLEAS DE DOMINGO
- Philippe BERTRAN

Les chiffres de la participation pour cette rencontre :

- Nombre de participants hors équipe projet : 35 participants

Rappel du contexte :

ENGIE, NEOEN et la Banque des Territoires, acteurs engagés dans la transition énergétique des territoires, ont organisé une réunion publique d'information sur le projet HORIZEO après un an de concertation continue avec les acteurs du territoire.

Cette réunion ouverte à toutes et à tous, a été organisée au complexe sportif et culturel de La Ruche à Saucats le mardi 26 septembre 2023 de 18h à 21h.

La concertation continue sur le projet HORIZEO poursuit l'objectif d'approfondir le développement du projet dans la continuité des enjeux et des interrogations émergés au cours du débat public. Cette rencontre a permis d'associer les parties prenantes du projet et le public à travers des modalités d'information et de participation variées. L'objectif était de rendre compte des évolutions du projet et des résultats des études menées, en poursuivant le recueil des avis et des sensibilités du territoire.

L'évènement s'est déroulé de la manière suivante :

- De 18h00 à 19h00 des temps d'échanges autour de stands thématiques :
 - Le projet en général
 - Les composantes du projet
 - Les risques et le milieu naturel
- De 19h00 à 20h00 une séance plénière d'information
- De 20h00 à 21h00 des échanges autour des stands thématiques

Compte-rendu de la séance plénière d'information

1) Discours introductifs

Olivier REMY, Directeur du projet HORIZEO pour ENGIE, a rappelé les engagements pris par l'équipe projet et les partenaires dans le cadre de la concertation continue. Il ouvre ce point d'étape de la concertation en rappelant que les différentes rencontres organisées avec le public, les parties prenantes, les associations et les institutions ont été riches d'enseignements. Elles ont permis d'affiner le projet conformément à l'engagement d'Horizeo de développer un projet respectueux de l'environnement et intégré au territoire.

L'équipe projet peut aujourd'hui présenter les contours actualisés du projet en précisant le plan d'implantation et les principales conclusions des études environnementales.

Philippe BERTRAN, garant de la concertation, désigné par la CNDP a rappelé le cadre dans lequel s'inscrit la démarche de concertation continue et son rôle en tant que garant de la concertation continue.

- **Prescrire et conseiller** les maîtres d'ouvrage dans l'organisation de cette phase de concertation continue qui est sous leur responsabilité ;
- **Servir de recours** au public qui peut considérer qu'il y a un manque d'information, dans ce cas, les garants sont là pour servir de recours au public ;
- **Rendre compte** de cette phase de concertation. À l'issue de cette phase concertation, les garants établiront un rapport qui sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique.

Les garants restent à disposition du public et peuvent être contactés à l'adresse mail suivante : garants.concertation.horizeo@garants-cndp.fr

Le rappel du [cadre légal de la concertation continue et du rôle des garants](#) est disponible sur le site internet du projet.

2) L'actualité du projet

Olivier REMY, Directeur du projet HORIZEO pour ENGIE, a rappelé les contours actuels du projet ainsi que les principales caractéristiques de son site d'implantation.

Il précise que les composantes du projet ont évolué au fil de la concertation et des études. Initialement, le projet comprenait un **centre de données** alimenté en direct par le parc photovoltaïque. À la suite du débat public et des échanges, ENGIE a décidé en **mai 2022 de retirer cette composante du projet. Par ailleurs, en juin 2023, ENGIE a également retiré la composante de l'électrolyseur dédié à la fabrication d'hydrogène, n'ayant pas identifié de demande locale suffisante en matière de mobilité notamment, pour développer cette activité sur Saucats.**

Les études menées permettent, à ce jour, de présenter les éléments structurants du projet et de procéder au dépôt des demandes d'autorisations en fin d'année 2023. Cette étape sera suivie d'une phase d'instruction réalisée par les services de l'État et d'une enquête publique qui pourrait se tenir après l'été 2024. La concertation continue a pour objectif de se poursuivre jusqu'au lancement de l'enquête publique, et les autorisations pourraient être délivrées en 2025 après l'enquête publique.

En parallèle de la concertation sur le projet HORIZEO :

- Le raccordement du projet HORIZEO a fait l'objet d'études et d'une **concertation « Fontaine »**, avec notamment la tenue d'une réunion publique en novembre 2022 et une plénière en présence des parties prenantes en avril 2023. Ce travail a permis l'identification d'un Fuseau de Moindre Impact (FMI) sur lequel se situerait le tracé en souterrain des câbles entre le poste RTE et le parc photovoltaïque ;
- La commune de Saucats a lancé en septembre 2023 **la concertation liée à la modification du plan local d'urbanisme (PLU)** permettant la faisabilité du projet HORIZEO. Trois réunions ont déjà eu lieu les 12, 13 et 20 septembre dernier. Une réunion publique se tiendra le 5 octobre 2023, puis une seconde interviendra avant l'enquête publique.



En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=445s

3) Retour sur une année de concertation continue

Mathieu LE GRELLE, Directeur développement HORIZEO pour ENGIE, a rappelé que la concertation continue est encadrée par le code de l'environnement et sous l'égide de deux garants de la concertation désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP).

La concertation continue a été dimensionnée en fonction des attentes de participation du public et de l'avancée des études, donnant lieu au total à 19 modalités de participation :

- 2 réunions publiques d'information pour informer et recueillir les avis du plus grand nombre ;
- 4 permanences de proximité pour aller au plus près du public ;
- 2 ateliers citoyen « paysage et cadre de vie » ;
- 1 atelier destiné aux habitants de Peyon ;
- 3 comités de suivi avec les parties prenantes ;
- 7 rencontres des groupes de travail thématiques pour travailler sur des enjeux d'expertises (biodiversité, impact et risques, retombées économiques du territoire et boisement compensateur).



En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=1163s

4) Les points clés du projet HORIZEO

Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO pour ENGIE a présenté les études menées pour la conception du projet. Ces études environnementales permettent :

- D'identifier les secteurs qui représentent des enjeux trop forts en termes d'environnement pour être aménagés, et les secteurs aménageables.
- De qualifier l'impact de notre projet sur les zones aménagées ou limitrophes
- De définir les mesures de réduction des impacts éventuels et les mesures de compensations dès lors qu'il reste des impacts résiduels du projet (séquence ERC).

Certaines études ont été engagées en amont du débat public, notamment sur le volet faune-flore, sur l'état initial de l'environnement (eau, sol, milieu humain, paysage, etc.). Une troisième étude a été menée pour analyser l'empreinte carbone du projet. Cette dernière n'était pas inscrite dans les demandes réglementaires mais importante, compte tenu de l'ampleur du projet et de la zone d'implantation. Cette analyse concernait le projet dans sa globalité, avec le centre de données et

l'électrolyseur, elle doit aujourd'hui être mise à jour en tenant compte des composantes retirées du projet et des évolutions liées au parc solaire et son emprise.

À la suite du débat public, de nouvelles études ont été engagées telles que des études hydrauliques et hydrogéologiques, des compléments d'inventaires du milieu naturel (orthoptères, analyse d'ADN environnemental), des études liées au risque d'incendie, ainsi que des études sur l'impact foncier (évolution des prix du terrain à proximité du parc photovoltaïque de Cestas, qui a conclu à l'absence d'effet de ce parc photovoltaïque).

Lisa CANTET évoque ensuite la réalisation d'une étude sur le microclimat : Le débat public a soulevé la question de l'effet « îlot de chaleur » qu'un parc solaire pourrait générer. Les porteurs de projets se sont rapprochés de l'INRAE, qui n'avait pas de réponse prédéfinie par manque de bibliographie scientifique comparable avec le milieu d'implantation du projet HORIZEO. Ainsi, l'INRAE a proposé un protocole d'étude pour répondre à cette interrogation. L'étude a été lancée et un parc solaire a été équipé d'un mât de mesures afin de comparer ces données à celles enregistrées sur une zone sylvicole déjà suivie par l'INRAE. Cette étude, menée sur un an (de juin 2022 à mai 2023), conclut à l'absence d'effet îlot de chaleur d'un parc solaire. Ces mesures se poursuivent et ont été complétées par des mesures par drones qui ont abouti à la même conclusion.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=1427s

Les aires d'étude :

Trois aires d'études ont été présentées aux participants en précisant :

- L'aire d'étude immédiate qui a fait l'objet d'identification des parcelles aménageables ;
- L'aire d'étude située à 1 km et celle située à 5 km de l'aire d'étude immédiate, qui ont fait l'objet d'analyses environnementales.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=1771s

Le cadre environnemental du site :

Le site du projet est actuellement une zone sylvicole connectée à d'autres zones sylvicoles alentours et entourées de grandes parcelles agricoles.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=1800s

L'environnement humain et socio-économique :

Peu d'habitations sont situées à proximité immédiate du site, quelques habitations isolées sont visibles au sud de l'aire d'étude, le bourg de Peyon au nord de l'aire d'étude et quelques habitations éloignées sur la partie Est.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=1820s

Le réseau hydrographique :

Le réseau hydrographique du site correspond au réseau hydrographique classique des zones sylvicoles avec la présence de fossés à écoulement temporaire et la présence de lagunes. L'ensemble du site

s'écoule vers le nord. Les eaux de ruissellement s'écoulent pour une petite partie du site vers le bassin versant de L'Eau Blanche à Léognan et vers le bassin versant Le Saucats pour la plus grande partie du site. La parcelle du site est quadrillée par les fossés et découpée en deux axes majeurs : nord-est et sud-ouest.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=1843s

Les enjeux du milieu naturel :

Les habitats et espèces présentes sur site sont habituellement observées dans ce type de milieu, avec des espèces protégées. Les habitats associés sont généralement dégradés voire très dégradés.

L'organisation du site :

L'objectif est bien d'implanter les activités en fonction des sensibilités et enjeux environnementaux mais aussi en fonction des besoins et des contraintes de chacune des composantes du projet.

Par conséquent, l'agrivoltaïsme et la production maraîchère se situeraient à l'extrémité ouest du site dans une zone avec peu d'enjeux de biodiversité ni de zones humides et à proximité de la route D 1010 pour faciliter l'acheminement de la production agricole. À l'est, au plus proche du poste de Saucats, seraient installées les batteries et les sous-stations du parc solaire de façon à limiter le linéaire de raccordement de câbles électriques. Enfin, le parc solaire se situerait à l'intérieur de l'ensemble avec des secteurs appropriés pour l'aménagement.

Les secteurs à enjeux forts présents sur le site sont évités. A l'intérieur du périmètre du parc solaire, subsistent certains secteurs à enjeux forts qui seront préservés et donc non aménagés, mais défrichés (l'usage de ces parcelles ne sera plus à vocation sylvicole) pour prendre en compte les obligations liées au risque incendie, notamment les « obligations légales de débroussaillage ». Par ailleurs, ces secteurs étant à enjeux de biodiversité liés à des espèces qui sont plutôt de « milieux ouverts », il est intéressant de ne pas conserver la partie boisée et de les gérer en secteurs ouverts pour la biodiversité. Ces secteurs-là vont donc être utilisés pour la compensation environnementale.

Le site intégrera également des corridors arborés, arbustifs (10 m) associés aux fossés, et des corridors à Molinie (moins de 10 m), de façon à mailler tout le site et permettre aux espèces de s'y déplacer (les espèces circuleront aussi au milieu du parc solaire mais les corridors sont des espaces uniquement gérés pour la biodiversité).

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=1915s

La composition du parc photovoltaïque :

Le parc photovoltaïque sera constitué de rangées de panneaux, de postes de transformation pour modifier le niveau de tension du courant, de sous-stations électriques et de bâtiments d'exploitation. En effet, des équipes d'exploitation d'ENGIE et NEOEN seront sur place. Le parc photovoltaïque se présentera sous la forme de deux ensemble clôturés, séparés par le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui sera laissé libre d'accès et des portails seront installées par mesure de sécurité liées, notamment aux préconisations du SDIS.

À l'intérieur de l'enceinte clôturée, certaines parties ne seront pas aménagées pour préserver l'habitat du Fadet des Laïches, de la Fauvette Pitchou et de l'Alouette Lulu, ainsi que les lagunes et leurs

ceintures de végétation et comme indiqué précédemment, certains secteurs seront évités pour la création de corridors.

Lionel DEBRIL, Responsable de projet pour NEOEN, présente ensuite les accès du site en phase d'exploitation, avec un accès principal localisé au Sud-Ouest du Murat et deux accès secondaires. Le chemin de Saint Jacques de Compostelle serait traversé au niveau de deux emplacements, l'emplacement actuel, où se trouve la grande piste calcaire qui ceinture le site d'Est en Ouest ainsi qu'un deuxième accès qui traverserait le chemin de Saint Jacques, plus au Nord.



En savoir : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=2160s

Le volet hydraulique :

L'étude actuelle est en phase de finalisation. Sa méthodologie s'est articulée autour de visites de terrain, de rencontres avec les acteurs locaux, s'est appuyée sur un protocole de mesures diverses : relevés topographiques, relevés pédologiques du terrain et de niveaux d'eau au sein des fossés, mais aussi sur des analyses de relevés historiques basées sur des piézomètres existants depuis plusieurs dizaines d'années, ainsi que des outils de modélisation pour avoir des données précises sur le comportement de la nappe.

Le site a été divisé en plusieurs sous-bassins versants. L'écoulement des eaux se fait majoritairement vers le Nord. La solution qui serait retenue par le bureau d'études pour absorber le surplus d'eau lié au défrichement consisterait en la création de merlons d'environ un mètre de hauteur, positionnés au nord du site pour compenser l'impact du projet sur les eaux pluviales.



En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=2346s

Le volet incendie :

La première des contraintes à considérer est entre la partie extérieure et la partie intérieure du site.

Les mesures liées aux risques incendie concernant l'extérieur du site nécessitent de sécuriser la délimitation du projet en prévoyant une clôture et un certain nombre d'éléments :

- Des pistes périphériques de part et d'autre de la clôture ;
- Répondre aux obligations légales de débroussaillage (OLD) avec un débroussaillage sur 50 m à compter de la clôture et une coupe d'arbres sur une bande de 30 m à compter de la clôture également ;
- Des portails tous les 500 m minimum ;
- Des citernes souples de 120 m³ tous les 40 hectares, accessibles de l'extérieur avec l'ajout de deux citernes souples au niveau des deux sous-stations et des batteries de stockage à l'intérieur du parc.

Les mesures liées au risque incendie concernant l'intérieur du site nécessitent :

- **La création d'un réseau de pistes de 6 m de largeur comprenant des pistes principales dites « lourdes »** constituées de graves et non traitées, permettant le passage d'engins lourds. Les porteurs de projet réutiliseront au maximum l'existant ;
- **La création de réseau de pistes dites « secondaires » constituées de sable** permettant le passage des véhicules légers ;
- Le recoupement des grandes parcelles de panneaux par **des bandes à la terre de 7,5 m de large** pour créer des unités de panneaux photovoltaïques de l'ordre de 10 hectares maximum.

En effet, les porteurs de projet ont la volonté de favoriser des fauches tardives pour permettre un meilleur accueil de la biodiversité au sein du parc photovoltaïque. Il est donc apparu nécessaire de subdiviser les parcelles aménagées via la création de « bandes à la terre » ;

- **L'installation d'une veille incendie sur place**, assurée par un exploitant sur site avec un système d'astreinte (bouton d'urgence assurant la déconnexion des postes de livraison et de transformation), la mise en place de caméras de surveillance et d'équipements adaptés avec des citernes transportables par véhicules légers.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=2438s

La composition des batteries et l'unité de stockage :

La composition d'une unité de batterie telle qu'elle est envisagée sur le projet HORIZEO comprend des cellules assemblées en série pour former des modules, eux-mêmes assemblés en racks disposés dans un container. Un container va donc héberger environ 2 000 à 3 000 batteries. Il sera ensuite connecté à un moduleur permettant le passage en continu du courant alternatif et à un transformateur pour rehausser la tension des panneaux et des batteries en fonction du réseau.

L'unité de stockage d'énergie par batterie d'Azur, dans les Landes, a fait l'objet d'exemple en illustrant la présence de deux containers facilement modulables, installables et démontables. Leurs dimensions sont de 12,2 m de long, 2,5 m de large et 3 m de haut pour une puissance de 6 MW/6 MWH.

La batterie envisagée pour le projet HORIZEO est la batterie Lithium-Ion (Li-Ion). Il s'agit du type de batterie le plus répandu, dont la technologie est la plus mature. Le lithium-ion est regroupé en 3 catégories qui se distinguent en fonction de la densité, du coût et des questions de sécurité. Les batteries NMC sont principalement utilisées dans les véhicules électriques, par exemple. NEOEN privilégiera les batteries à composante LFP, plus sûres en matière de sécurité (avec des niveaux de températures plus bas) que les batteries NMC qui possèdent une densité énergétique plus importante et sont plus susceptibles de s'enflammer.

Pour ce projet, une étude a été lancée et dont les résultats viennent d'être transmis aux porteurs de projet sur la distance préconisée entre les containers afin d'éviter toute propagation d'incendie. Le SDIS préconise la mise en place de réserves d'eau et un emplacement en discontinuité de la forêt, éloigné des habitations, tout en appliquant les normes restrictives telle que la certification UL 9540A. Cette certification permet d'obtenir trois niveaux de sécurité lors d'un emballement thermique, évitant la propagation de l'emballement sur l'ensemble de la batterie.

L'unité de stockage d'HORIZEO prévoit 32 unités de batteries, chacune espacée de 12 m entre elles et situées à 12 m de la clôture.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=2663s

La composante agri-énergie et le pôle de production maraîchère pour les circuits courts :

Mathieu LE GRELLE, Directeur développement HORIZEO pour ENGIE présente la composante agri-énergie composée d'une activité agricole/maraîchère et d'une activité de production électrique.

ENGIE a signé un partenariat avec la Coopérative « La Ceinture Verte » afin de développer le maraîchage diversifié en lien avec « l'agri-PV ». La Ceinture Verte est une structure qui fédère l'ensemble des acteurs institutionnels et des structures de développement agricole sur un territoire pour installer des maraîchers indépendants et leur garantir un meilleur revenu. Cette démarche

contribuerait également au développement des circuits courts du territoire en cohérence avec la loi « Egalim ».

La parcelle dédiée à cette composante se situe à l'extrême ouest du projet, le long de la RD1010. Elle représente 8,5 hectares et se compose de 4 espaces : un espace de production maraîchère diversifiée (pour 2 à 3 équivalents temps-plein), un espace d'équipements agricoles, un espace dédié à l'agrivoltaïsme et un espace dédié à la recherche et au développement (pour expérimenter des technologies et de la production, par exemple, de l'arboriculture (vignes et kiwis) et la production de fruits rouges).

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=2956s

Les boisements compensateurs et l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) :

Mathieu LE GRELLE, Directeur développement HORIZEO pour ENGIE a abordé le travail entrepris autour des boisements compensateurs en présentant la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt et ses modalités. Les boisements compensateurs a été un sujet majeur du débat public et de la concertation. Il est considéré par les porteurs de projet comme un « projet dans le projet ».

Au sortir du débat public, un groupe de travail a été mis en place avec des parties prenantes. Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour but d'identifier des parcelles à reboiser au plus proche du site et conformes à la réglementation. Au travers de cet AMI, Horizeo maintient son engagement pris lors du débat public : à savoir, le reboisement par deux des surfaces autorisées au défrichement. Les surfaces éligibles doivent répondre à des critères définis par les services de l'Etat. Cet AMI a été publié auprès des organismes forestiers. Actuellement, plusieurs centaines d'hectares ont été identifiés comme compatibles pour réaliser de la compensation. Par ailleurs, une convention signée avec l'Etat permettrait à porteurs de projet de réaliser des boisement compensateur par anticipation, sans présager de l'obtention des autorisations. Un travail avec la filière viticole est en cours pour permettre le reboisement de certaines parcelles.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=3156s

5) Temps d'échanges

Monsieur le Maire de Saucats, Bruno CLÉMENT, apporte une précision concernant la période envisagée pour la réalisation de l'enquête publique, en indiquant que celle-ci ne se tiendra pas durant les mois de juillet et août pour garantir la disponibilité et la présence des habitants. Il a été également rappelé la date de la réunion de rendu des ateliers de la concertation sur la DPMECDU, qui se tiendra le 5 octobre à la salle des fêtes de Saucats.

Question : Concernant la composante agri-énergie et les parcelles dédiées au maraîchage, quelles seront les personnes qui viendront cultiver ? S'agira-t-il des salariés de la Ceinture verte ?

Mathieu LE GRELLE, indique qu'il s'agira de maraîchers indépendants qui loueront l'aménagement mis à disposition par la Ceinture Verte.

Question : Est-ce que les études environnementales concernent également le raccordement ? Concernant le volet risque incendie et les préconisations que vous appliquez, prenez-vous en compte le règlement interdépartemental « Risque incendie et feu de forêt » paru le 7 juillet 2023 qui apporte

quelques différences avec les obligations de 2021 que vous suivez ? Concernant le coefficient 2 de compensation, l'arrêté de défrichement pour le projet n'a pas encore été signé, celui-ci peut encore varier entre 1 et 5, le coefficient 2 vous a été conseillé par les services de l'Etat ou est-ce un choix de votre part ? L'unité de stockage par batterie Azur, choisie pour illustrer les mesures de sécurité et certification contre le risque incendie a semble-t-il brûlé, compte tenu de cette actualité, est-ce que la certification a été modifiée depuis ?

David SERVANT, pour RTE précise que les études environnementales sur le raccordement ont été menées en parallèle de celles menées pour le projet HORIZEO par ENGIE et NEOEN. Les études d'impacts concernent également le raccordement sur chaque volet.

Mathieu LE GRELLE, indique que le coefficient multiplicateur de reboisement n'a pas encore été précisé par les services de l'Etat. Pour autant, il rappelle que les porteurs de projet ont pris l'engagement de reboiser physiquement au moins deux fois la superficie défrichée, néanmoins si le coefficient indiqué par l'Etat est supérieur, l'équipe projet s'appuiera sur l'AMI pour répondre à cet objectif.

Concernant le règlement interdépartemental de juillet 2023, aucune contre-indication n'a été transmise à l'équipe projet, les obligations légales de débroussaillage restent conformes.

Lionel DEBRIL, confirme qu'un incendie a bien eu lieu sur le projet AZUR mais celui-ci ne concernait pas les batteries. C'est un onduleur du parc solaire qui a connu un sinistre cet été. Le sinistre fût limité sur une superficie de 1000 m² autour.

Question : Pouvez-vous indiquer la surface prévue pour l'installation des 32 containers de batteries ? et préciser la taille et la matière des bassines de rétentions d'eau. Fin août, des batteries au lithium ont pris feu sur Saucats, l'installation de 32 batteries de stockage lithium pose question.

Lionel DEBRIL, affirme que 32 containers sont prévus dans le projet permettant une puissance de 40 mégawatts et 500 kilowattheures. L'incendie de l'été 2023 concerne le site AMARENCO qui a opté pour une technologie lithium NMC. Cette technologie a l'avantage d'avoir une densité énergétique plus élevée mais une température également plus élevée, raison pour laquelle le projet HORIZEO a choisi une technologie LFP qui atteint des niveaux de température plus bas en cas d'emballement. NEOEN ont entendu la volonté de la commune de ne pas maintenir les batteries de stockage, une discussion est en cours et la décision finale sera communiquée.

La superficie de chaque zone de rétention est différente pour chaque bassin versant avec des hauteurs d'eau qui seront par conséquent variées. Les dimensions et les volumes associés seront indiqués dans le document final, la matière utilisée pour la réalisation des merlons sera celle disponible sur site (sable).

Question : Avez-vous une estimation du volume d'eau qu'il va falloir capter sur site en conséquence du défrichement ? Avez-vous des données précises concernant la toxicité liée à une combustion des panneaux solaires ou des batteries ?

Lionel DEBRIL, précise que la capacité et le volume des zones de rétention, dimensionnés en cas d'épisodes exceptionnels, seront communiqués dans le dossier final.

Concernant la toxicité des batteries, les recherches menées par le bureau d'étude EFECTIS ont permis d'étudier les distances nécessaires pour éviter toute contamination de feu. En complément, une autre étude a été demandée à l'INERIS pour déterminer la distance à partir de laquelle il y aurait un risque

potentiel de toxicité. Les résultats de cette étude démontrent que le niveau de toxicité aigüe provoqué par un incendie d'un container de batterie peut être évité en distançant le container contaminé de quelques dizaines de mètres. L'habitation la plus proche, dans le cadre du projet HORIZEO serait à 1,5 km.

Les études sur la toxicité provoquée par un incendie de panneaux photovoltaïques sont en cours et seront communiquées dès la réception des résultats.

Question : Quels seront les impacts du défrichement sur le risque vent ? La zone d'implantation, et notamment le bourg de Peyon, sont des territoires très venteux, ce phénomène risque de s'accroître à la suite du défrichement de 1 100 hectares de forêts alentours.

Lisa CANTET, indique que le projet HORIZEO a fait l'objet d'études sur les phénomènes venteux du site. Les vents principaux de la zone viennent de l'ouest et Peyon est situé au nord du site. Par ailleurs, les vents s'orientent également en fonction des autres secteurs alentours du projet notamment les étendues agricoles qui sont à proximité. Le projet HORIZEO prévoit la conservation et l'implantation de haies boisées et de corridors à l'intérieur du site et notamment sur 18 m, à la limite nord du site en proximité de Peyon. Ces haies arbustives et arborées ont aussi comme fonction de limiter les effets venteux.

Mathieu LE GRELLE, précise que le site contient actuellement environ 1 200 hectares de coupes rases ou avec des jeunes pins de moins de 5 ans, générant certainement un effet venteux déjà perçu par les habitants de Peyon. Il indique que si l'implantation de haies est souhaitée par les habitants de Peyon, les porteurs de projet pourront l'étudier.

Question : Le projet HORIZEO n'est pas en adéquation avec la loi d'accélération des énergies renouvelables puisque cette dernière interdit les projets photovoltaïques impliquant le défrichement de plus de 25 hectares. Quelle est votre vision vis-à-vis de ce sujet ?

Olivier REMY, confirme que la loi d'accélération sur les énergies renouvelables prévoit l'interdiction de projets photovoltaïques sur des parcelles défrichées de plus de 25 hectares. Elle prévoit également une période d'application différée, ainsi pour les projets qui sont en cours, comme c'est le cas pour le projet HORIZEO et d'autres ailleurs, l'interdiction ne s'appliquera pas dans la mesure où le dépôt des dossiers d'autorisations s'effectuera avant mars 2024. La loi n'a donc pas interdit le projet HORIZEO qui se conformera, dans tous les cas, au cadre réglementaire en vigueur.

Question : Est-ce que le public pourra se balader sur les parcelles ? Au moins a minima durant l'enquête publique pour se rendre compte de l'intérêt de la biodiversité.

Mathieu LE GRELLE, confirme que le site est actuellement clôturé et donc non accessible au public. Cependant, dans le cadre de la concertation continue, des visites de site ont été proposées. Il est envisageable de rouvrir le site pour effectuer une visite sous réserve de l'anticiper (afin de prévenir les gestionnaires de chasse et autoriser l'accès).

Question : Un arrêté municipal reporte la distance des Obligations Légales de Défrichement (OLD) à 100 m, le projet HORIZEO tiendra-t-il compte de cet arrêté ?

Mathieu LE GRELLE, indique que le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies en vigueur n'émet pas d'obligation de prévoir une distance d'OLD de 100 m pour les équipements photovoltaïques. M. le Maire a toutefois le pouvoir de le mettre en place.

Question : Il était question d'un coefficient 2 sous réserve que le propriétaire de la parcelle s'engage à rembourser la prime KLAUS, autrement le coefficient sera fixé à 5.

Mathieu LE GRELLE, explique que le propriétaire avait pour engagement de rembourser de manière réglementaire les aides perçues. Par ailleurs, la parcelle concernée par le projet a en effet subi de gros dégâts, causés par les tempêtes en 1999 et en 2009. Des subventions ont été versées pour assurer le nettoyage et la replantation des parcelles, ce qui en fait un motif pour fixer à 5 le coefficient de reboisement. Sur l'aire d'étude du site, certaines parcelles n'ont pas été concernées par le versement de subvention, pour ce faire, un recensement est en cours. Les porteurs de projet se conformeront à la décision qui sera annoncée par les services de l'Etat concernant le coefficient qui sera retenu.

Question : Dans une des diapositives, il est indiqué qu'il y a un engagement de 10 ans pour les boisements compensateurs. Que se passe t'il après les 10 ans ?

Mathieu LE GRELLE précise que toutes les opérations de travaux et l'entretien pendant 10 ans seront financées par les maîtres d'ouvrage. Le propriétaire s'engage toutefois pour au moins 30 ans dans l'entretien des boisements.

 En savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=UN_9h06UwQk&t=3392s

Olivier REMY clôture la réunion.

6) Synthèses des échanges dans les stands thématiques

De 18h00 à 19h00, puis de 20h00 à 21h00, les participants avaient la possibilité de déambuler autour de stands dédiés à des thématiques spécifiques au projet :

- Le projet en général
- Les composantes du projet
- Les risques et milieu naturel

En complémentarité de la réunion plénière, les stands avaient pour objectif de délivrer une information plus détaillée et accessible grâce à la présence d'experts thématiques, membres de l'équipe projet HORIZEO, et de supports pédagogiques. Par ailleurs, des supports d'expression libre permettaient aux participants de pouvoir annoter leurs remarques.

La synthèse ci-dessous rend compte des thématiques récurrentes abordées lors des échanges entre les participants et les experts thématiques représentés par les maîtres d'ouvrage.

- **Stand thématique – Le projet en général**

Supports consultables sur le stand :

- Le plan enveloppe
- Un focus sur la production d'électricité d'origine photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine et les surfaces potentielles insuffisantes pour les objectifs 2030 de la DREAL
- La synthèse des recherches de terrains susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques en Nouvelle-Aquitaine de la DDTM
- Les trajectoires de consommation à l'horizon 2050 par RTE
- Le plan de la sous-station électrique HORIZEO et du poste électrique RTE de Saucats

- Une fiche pédagogique sur le raccordement

Synthèse des échanges avec le public : peu de contributions ont été recueillies sur ce stand. Les questions des participants portaient principalement sur le devenir de l'énergie produite par le parc et sur la part d'énergie redistribuée aux habitants du territoire.

- **Stand thématique – Les composantes du projet**

Supports consultables sur le stand :

- Fiches thématiques dédiées :
 - Le fonctionnement et les services rendus par les batteries de stockage ;
 - Le recyclage des panneaux photovoltaïques ;
 - Le soleil comme principal fournisseur d'énergie ;
 - L'activité d'agri-énergie du projet HORIZEO ;
 - Le fonctionnement d'un parc photovoltaïque.
- Les supports de présentation des groupes de travail sur les batteries, l'agri-énergie, les panneaux photovoltaïques.
- Une fiche zoom sur le retrait de l'électrolyseur.

Synthèse des échanges avec le public :

Les principaux sujets de questionnement :

- Beaucoup de questions et de contributions ont porté sur l'AMI et le principe et le fonctionnement des boisements compensateurs. Plusieurs participants ont exprimé le souhait d'avoir des précisions sur ce sujet ;
- Des précisions ont été demandées sur la technologie des panneaux qui seront utilisés et s'ils seraient équipés de trackers ;
- Certains participants ont souhaité avoir accès aux études conduites dans le cadre du projet pour prendre connaissance des résultats et des méthodologies utilisées ;
- La conduite d'un bilan carbone adapté aux récentes évolutions (abandon électrolyseur, choix de l'implantation du site) du projet pour approfondir les impacts potentiels du projet.

Les points de vigilances formulés : trois principaux points de vigilances ont été exprimés. Le premier portait sur le rattachement des lignes à haute tension et leur emplacement, le second sur le risque incendie si le projet optait pour une technologie trackers (risque plus fort) et le dernier soulignait le développement probable d'îlot de chaleur.

- **Stand thématique – Les risques et milieu naturel**

Supports consultables sur le stand :

- Fiches thématiques dédiées ;
 - Les évaluations environnementales
- Schéma des préconisations incendie 2021
- Le plan enveloppe
- Les supports de présentation des groupes de travail sur les risques et la biodiversité
- Les études menées par l'INRAE sur la météorologie
- Les tableaux des études environnementales

- L'AMI sur les boisements compensateur
- Les études d'ANTEA sur les risques hydrologiques
- La carte des enjeux liés au milieu naturel
- Un photomontage sur les projections paysagère du site

Synthèse des échanges avec le public :

Les principaux sujets de questionnement :

- Des participants ont souhaité que les plans mis à leur disposition soient précisés en affichant le nom des rues et des hameaux à proximité du site ;
- La superficie du parc a été questionnée et certains participants ont formulé le souhait qu'elle soit diminuée ;
- Des précisions concernant la coupe des arbres et les essences choisies pour la replantation sur site (notamment au sein des corridors) ont également été demandées. Il a également été demandé si les autorisations de défrichements allaient être déposées avant que les études ne soient terminées ;
- Les impacts du défrichement sur l'hydrologie et les effets venteux ont également fait l'objet de plusieurs échanges. Certains participants ont évoqué le risque d'apparition de tornade et de phénomènes venteux plus importants dû à l'augmentation de l'albédo. D'autre part, les participants ont partagé leur inquiétude quant aux risques d'inondation accentué par le déboisement.

Les points de vigilance formulés :

Les points de vigilances portaient essentiellement sur le risque incendie et le niveau de toxicité pour la santé humaine de la combustion des panneaux.